

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 août 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 235

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 14 QUINQUIES

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Elle émet un avis sur les orientations stratégiques et financières du plan, notamment sur le programme prévisionnel de l'année. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour la mobilisation des acteurs dans le cadre du plan, il est essentiel qu'ils se sentent écoutés et entendus pour relever le défi souhaité par les consommateurs et les citoyens. La priorisation budgétaire des 41 millions d'euros de l'enveloppe annuelle d'Ecophyto constitue en effet un enjeu majeur pour réussir la réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytosanitaires.

L'amendement vise donc à réintroduire ce rôle au comité d'orientation, inscrit dans le Code de l'Environnement.